

Extrait du procès-verbal en
date du 1^{er} juillet 2024

4Elements Ventures

Société à responsabilité limitée Capital : 1.200 euros

Siège social : 19 Boulevard de la Mer Caspienne - BP453 - 73370 Le Bourget-du-Lac

RCS de Chambéry : 951 006 444

PROCES VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES

ACTE UNANIME SOUS SEING PRIVE

EN DATE DU 1er JUILLET 2024

Le 1er juillet 2024,

LES SOUSSIGNEES :

- **Venturi Effect**, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé 245 Chemin Louis de Pingon - 73290 La Motte-Servolex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Chambéry sous le numéro 882 373 558, représentée par son président M. Cédric FAVIER, dûment habilité aux fins des présentes,
- **Valuemov**, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé 5t Rue Jean Macé - 92150 Suresnes, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 822 370 862, représentée par son président M. Jean-Baptiste GOFFART, dûment habilité aux fins des présentes,

seules associées de la société 4Elements Ventures, société à responsabilité limitée au capital de 1 200 euros, divisé en 12 000 parts sociales d'une valeur nominale de dix centimes d'euro chacune (0,10 €), souscrites et intégralement libérées, dont le siège social est situé 19 Boulevard de la Mer Caspienne - BP453 - 73370 Le Bourget-du-Lac, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Chambéry sous le numéro 951 006 444 (la « **Société** »), détenant l'intégralité des droits de vote et des parts sociales composant le capital de la Société (les « **Associés** »),

ont pris les décisions suivantes, dans les termes du présent acte unanime :

- Nomination de M. Cédric BOISART aux fonctions de gérant de la Société – [REDACTED],
- [REDACTED].

La signature du présent acte unanime est organisée par les gérants de la Société.

M. Cédric FAVIER a été désigné par les Associés président de séance.

Le président de séance a rappelé aux Associés de la Société que, compte tenu des délais de réalisation des opérations visées ci-après, il a été choisi d'utiliser la faculté prévue par les statuts de la Société de consulter les Associés par voie de signature d'un acte unanime sous seing privé.

Les Associés de la Société, chacun pour ce qui le concerne, lui ont donné acte de ces déclarations et ont reconnu, en outre, la régularité de la convocation.

CECI ETANT RAPPELE LES ASSOCIES ONT PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DECISION

Nomination de M. Cédric BOISART aux fonctions de gérant de la Société

—

Les Associés, statuant conformément aux dispositions des statuts de la Société,

décident, après en avoir délibéré, de nommer M. Cédric BOISART aux fonctions de gérant de la Société, pour une durée indéterminée avec effet à compter du 2 juillet 2024,

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par voie électronique par le Président et l'ensemble des Associés de la Société.

SIGNATURES



Le gérant – président de séance
M. Cédric FAVIER



Venturi Effect SAS
Par M. Cédric FAVIER



Valuemov SAS
Par M. Jean-Baptiste GOFFART